

## Doc 5.4. Fonds de garantie de crédit

Dans certaines circonstances, un fonds de garantie de crédit peut faciliter l'accès au crédit. De nombreux micro et petits entrepreneurs ayant de bons plans d'affaires ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires car ils ne disposent pas de garanties appropriées. Un fonds de garantie est spécialement créé pour garantir les prêts que les entrepreneurs sollicitent auprès de la banque. Les fonds de garantie bien conçus appliquent un mécanisme de partage des risques : la banque et le fonds de garantie partagent une partie du risque de crédit au cas où l'entrepreneur ne pourrait pas rembourser son prêt.

Les garanties de crédit ne sont pas gratuites. L'entrepreneur doit payer une redevance pour la couverture de garantie offerte. Il existe un certain nombre de raisons d'être prudent avec les fonds de garantie de crédit :

- Aléa moral. Un entrepreneur, qui sait que son prêt est garanti, peut ressentir moins de pression pour rembourser le prêt.
- Coûts de fonctionnement élevés. Habituellement, la banque et le fonds de garantie doivent évaluer les demandes de crédit et surveiller les performances du client.
- Soucis de durabilité. Il n'est pas facile de créer un fonds de garantie qui puisse couvrir ses pertes avec le revenu des frais de garantie.

Chaque fois que TREE décide de créer un fonds de garantie de crédit, il convient de veiller à ce que la conception soit adaptée au contexte local et que les expériences et bonnes pratiques antérieures soient prises en compte.

*Source : SFP-IPEC (2004) « Directives techniques : la microfinance contre le travail des enfants » OIT, Genève.*